



ACCOMPAGNER LA VICTIME DEVANT LES COURS D'ASSISES ET CRIMINELLE



Véronique Ribac
Coralie Koki

formations@france-victimes. fr
assistanceformation@france-victimes.fr

01 41 83 42 21
01 41 83 42 23

<https://france-victimes.catalogueformpro.com/>

N° SIRET : 339 175 705 00054 | Code APE : 9499Z
N° de déclaration d'activité : 11 75 45287 75 auprès du préfet de Région Ile de France

ACCOMPAGNER LA VICTIME DEVANT LES COURS D'ASSISES ET CRIMINELLE

Niveau débutant , intermédiaire

Nota :

La formation est proposée en blended learning.

La 1ère partie consacrée au cadre légal se fera en E-learning, la seconde au format présentiel synchrone.

Public visé :

professionnel de l'aide aux victimes.

Prérequis : pas de prérequis

Objectifs pédagogiques :

- Connaître l'évolution de la prise en compte de la victime dans le procès pénal,
- Comprendre le fonctionnement des juridictions judiciaires,
- Identifier les évolutions architecturales du 19ème siècle à nos jours,
- Identifier et reconnaître les différents acteurs présents à l'audience,
- Adopter une posture appropriée pour accompagner la victime efficacement, en amont et pendant le procès,
- Apprendre à se positionner si intervention du chien d'assistance judiciaire,
- Comment protéger au mieux la victime si le procès est médiatisé,

Programme :

I / CONNAÎTRE LE CADRE LÉGAL

1/Connaître l'évolution de la prise en compte de la victime dans le procès pénal :

- >> objectif du procès pénal
- >> définition de la victime
- >> rappels sur le droit des victimes
- >> le développement de l'indemnisation des victimes d'infraction pénale
- >> création des associations d'aide aux victimes (INAVEM/ France victime
- >> le cadre légal

2/Comprendre le fonctionnement des juridictions judiciaires

- >> la cour d'assises
 - Un bref rappel historique
 - Sa composition
 - Son fonctionnement et les différentes cours
- >> faire le distinguo entre la cour d'assises et la cour criminelle
- >> la cour criminelle : connaître la réforme
 - Le cadre légal et son champ de compétences
 - Sa composition

3/ Identifier les évolutions architecturales du 19ème siècle à nos jours

- >> le Palais de justice
- >> la salle d'audience : analyse du mobilier

4/ Identifier et reconnaître les différents acteurs présents à l'audience

- Au travers des costumes
- Le chien d'assistance judiciaire

II / APPRENDRE À ACCOMPAGNER LA VICTIME EFFICACEMENT

1/ Apprendre à gérer ses propres émotions en tant qu'accompagnant d'une victime à un procès en 2 étapes pour mieux gérer ses émotions et reprendre le contrôle

2 / Comment se positionner en tant qu'accompagnant lors de toutes les étapes de l'accompagnement au procès ?

- **L'avant Procès**

A/ Connaître les pratiques de son institution (temps de mise à disposition pratiqué pour l'accompagnement)

B/ Apprendre à adopter une posture proactive adaptée :

>> Connaître quelques notions neurologiques du cerveau pour aider la victime à sortir de la passivité, à devenir partie prenante

C/ La constitution du dossier (les pièces à rassembler/avocat...),

>> Expliquer le déroulement d'un procès à la victime,

- Le rôle et attributions de chacun (greffier, huissier etc.),
- Le protocole (ex : à qui je m'adresse et comment)
- Les règles de tirage au sort des jurés pour la Cour d'Assises
- Les différentes étapes du procès
- Préparer la victime à parler des faits face à la cour : Interroger ses attentes et préparer sa prise de parole

>> Préparer la victime à affronter les différentes émotions qu'elle pourrait avoir lors de l'audience

>> Préparer avec les accompagnants de la victime (partie civiles) à définir leur place lors du procès en accord avec la victime

>> Faire un point sur l'issue possible du procès (acquiescement, durée de la peine, appel, etc.)

- **Pendant le Procès**

1/ Connaître la définition de la notion d'accordage en lien avec la théorie de l'attachement

>> Son usage spécifique dans le cadre d'un accompagnement

2/ Comprendre les incidences de la rencontre de la victime avec l'auteur

3/ Adapter sa posture d'accompagnant aux différentes étapes du procès

Focus sur 6 étapes :

- Au moment du rappel des faits
- Au moment de la déposition des experts (par ex. récit de l'autopsie)
- Apprendre à reconnaître et contenir les émotions de la victime lors de la prise de parole de l'auteur avec les outils pour l'apaiser
 - Anesthésie émotionnelle
 - Stress et crise de panique
 - Crise dissociative
 - Capsule : comment gérer les colères et les insultes de la victime sur le banc
- Au moment de la prise de parole de la victime
- Au moment de la plaidoirie de l'avocat de la défense
- Au moment du délibéré au verdict

4/ Apprendre à se positionner si intervention du chien d'assistance judiciaire

5/ Focus sur les procès médiatisés : comment protéger au mieux la victime ?

- Rôle de l'accompagnant (aider la victime à se « contenir »)
- Rôle de conseil de l'avocat dans le choix de s'exprimer ou non devant les journalistes.

III/ CAS PRATIQUE :

Travail sur une ordonnance de mise en accusation devant une cour criminelle départementale

Moyens pédagogiques :

- Méthode affirmative, interrogative et démonstrative,
- Diaporama et supports apprenant·e·s, paperboard, vidéoprojecteur

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Questionnaire pré et post formation
- Quizz, tours de table

Organisation :

- Modalités :
- Parcours E-learning à valider en amont de la formation
- Formation dispensée en présentiel au 27 avenue Parmentier - 75011 PARIS
 - Durée : 14H00 /Horaire prévisionnel: 9H30-17H30
- Nombre de participants maximum : 12
- Session garantie à partir de 8 participants
- Référent pédagogique : Véronique Ribac
- Référente "Personne en situation de handicap" : Véronique Ribac

Tarif :

530 € nets de taxe : Membres du réseau

720 € nets de taxe : Partenaires



formation réservée en priorité
aux membres du réseau
France Victimes